

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 29 octobre 2013

Présents : Messieurs ROSAIRE, FOULONNEAU, Madame DENIS, Messieurs BONNEROT, PRIEUR, BOURGEOU, Madame MENAGER, Monsieur CHASLERIE, Mesdames PITON, NOPPE, Monsieur BARON.

Absents excusés : M. BARBOT, Mme LEBRETON, Mme DESCHAMPS

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur BOURGEOU

DÉLIBÉRATIONS

1. VOTE DES TARIFS 2014

Le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer les tarifs et les taux suivants à compter du 1^{er} Janvier 2014 :

FISCALITE D'AMENAGEMENT

Taxe d'aménagement	1,50%
Participation raccordement égout	1500.00 €

CANTINE SCOLAIRE

Repas adulte	5.25 €
Repas enfant	3.00 €

CONCESSION CIMETIERE

Trentenaire	80.00 €
Cinquantenaire	130.00 €

COLUMBARIUM CIRCULAIRE

Trentenaire	880.00 €
Cinquantenaire	935.00 €

ESPACE GILBERT BONTEMPS

	Commune Hors Commune
Salle bleue cuisine	130.00 €
Deux jours consécutifs	195.00 €
Salle marron cuisine	200.00 €
Deux jours consécutifs	300.00 €
Salles marron et bleue Cuisine	250.00 €
Deux jours consécutifs	375.00 €
Vin d'honneur (Marron cuisine)	80.00 €
Table / Parquet	4.00 €
Banc	2.00 €
Repas Classes	1.00 €

ASSAINISSEMENT

Prime fixe	88.50 €
Le m3	1.76 €
Redevance pollution le m3	0,20 €

Forfait pour les foyers utilisant une source d'eau privé

Foyer une personne 20 m 3

Foyer 2 personnes	40 m3
Par personne supplémentaire	15 m 3
Contrôle Assainissement collectif par logement	50.00€

CHIENS ERRANTS

Droit de grade	20.00 €
Jour supplémentaire	15.00 €

PHOTOCOPIE

Feuille A4		
1 passage noir et blanc		0,20 €
1 passage couleur		0,50 €
Feuille A3		
1 passage A3 noir et blanc		0,40 €
1 passage A3 couleur		1,00 €

GARDERIE

½ heure Q1	0.75 €
½ heure Q2	1.05 €
½ heure Q3	1.20 €
Carte 12 h Q1	16.00 €
Carte 12 h Q2	23.00 €
Carte 12 h Q3	25.50 €

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

- a) Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du 24 octobre
- b) Modification des statuts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Anjou portant sur le transfert de la compétence « Etudes et travaux de restauration et d'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique à l'intérieur du territoire des Basses Vallées Angevines » ainsi que sur la redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence Office de Tourisme.

Il est proposé au Conseil une nouvelle rédaction de la partie des statuts de la communauté de Communes du Haut-Anjou :

Sur une proposition formulée par le bureau restreint de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, réunie le 7 octobre 2013 :

Il est proposé d'ajouter un quatrième alinéa au 1° des compétences optionnelles :

1° PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

- *Création, entretien des ouvrages et des clôtures d'un chemin de service et de randonnées d'intérêt communautaire de Juvardeil (Rives Gabare) en passant par Châteauneuf-sur-Sarthe (Maison de la Rivière), Brissarthe, Contigné et Chemiré-sur-Sarthe.*
- *Hydraulique agricole : entretien ou restructuration des ouvrages d'art des émissaires existants*
- *Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle des dispositifs d'assainissements non collectifs*
- « Etudes et travaux de restauration et d'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique à l'intérieur du territoire des Basses Vallées Angevines »

Il est proposé une nouvelle rédaction du 2° du A des compétences obligatoires :
A COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

2° Développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou portuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique.

...

f) Tourisme : sont considérés d'intérêts communautaires :

⇒ *Création d'un Office du Tourisme Communautaire qui assurera les missions suivantes :*

- *Accueil et information*
- *Promotion touristique du territoire et actions de promotion en faveur du tourisme*
- *Commercialisation de produits et services touristiques*
- *Animation, coordination et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire*
- *Conduite de missions d'accompagnements techniques concourant au développement sur le territoire communautaire, d'actions et de projets touristiques publics ou privés*
- *Exploitation d'équipements touristiques jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique.*

⇒ *Rives Gabare*

⇒ *Maison de la Rivière*

⇒ *Bois de la Jeunerie*

Ces modifications prendront effet à compter de l'arrêté de Monsieur le Sous-préfet.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette modification :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte la modification des articles comme indiqué ci-dessus proposée et votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou lors de sa réunion du 24 octobre 2013 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
- Demande à Monsieur le Préfet de Maine et Loire de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. TRAVAUX RUELLE JACKSON RICHARDSON

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil Municipal, les travaux de voirie à réaliser, ruelle Jackson Richardson.

Il précise que trois entreprises ont adressées leur offre, Luc DURAND de 8 093,36 € H.T. , COLAS Centre-Ouest de 8 667,88 € H.T. et SAS JUGE de 7 048,00 € H.T..

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTENT le devis de l'entreprise SAS JUGE « La Pierre » 49330 ETRICHE qui s'élève à 7 048,00 € HT soit 8 429,41 € TTC.

AUTORISENT Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer le devis.

4. TRAVAUX ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les travaux d'électricité à réaliser dans divers bâtiments communaux.

Il précise que trois entreprises ont adressées leur offre, ATEBI à Tiercé, GAUTIER Stéphane à Juvardeil et CEGELEC à Beaucozé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1er : ACCEPTENT la proposition de GAUTIER Stéphane pour les travaux de mise en conformité électrique de l'Espace Suzanne et Gilbert Bontemps, la cantine et la bibliothèque.

Article 2 : AUTORISENT Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer le devis.

5. COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a du bois de chauffage à faire dans les parcelles communales rive gauche de la Sarthe et le long des chemins communaux.

Il précise que quatre personnes sont intéressées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- A) Approuve l'assiette des coupes pour l'exercice 2013 dans les parcelles cadastrées section Z n° 14 et 35
- B) Décide de vendre sur pied les feuillus
- C) Fixe les tarifs suivants :
 - 14 € dans la frênaie section Z n° 14
 - 12 € pour la formation de têtards section Z n° 35
- D) Autorise le Maire ou un des Adjointes à signer les pièces nécessaires à la vente.

EXPOSÉ

6. CARRIERE GSM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société GSM au travers de sa politique d'intégration au territoire organise une Commission Locale de Concertation et de Suivi. Pour cette année, il a été choisi en fonction de l'actualité de visiter le site de la SEDA situé sur la Commune de Champteussé-sur-Baconne. Ce choix en raison de la demande faite par GSM et la SEDA de traiter les excédents de la SEDA (matériaux excédentaires issus de la création des alvéoles de stockage) sur la sablière GSM de la Saulaie à Juvardeil. La Commission se réunira le mardi 26 novembre 2013 à 14h00 sur le site de la SEDA. La réunion se poursuivra en mairie de Juvardeil à 16h00.

INFORMATIONS

7. LE CONTRAT CAE DE M. FRONTEAU Vincent sera prolongé de 9 mois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de M. FRONTEAU Vincent sera renouvelé pour une durée 9 mois, soit jusqu'au 31 août 2014.

8. SIAEP Chateauneuf/Juvardeil

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 16 octobre 2013.

9. SIEML Compte rendu Assemblée Générale du 15 octobre

Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2013.

10. CONSEIL D'ECOLE compte rendu réunion du 14 octobre

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 14 octobre 2013.

11. MISSION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Départemental pour la commémoration du centenaire de la première Guerre a accordé une subvention de fonctionnement de 40 % à la Commune pour l'opération « Restauration du monument aux morts, création d'un espace de recueillement, exposition d'objets et de documents » estimée à 12 525 €.

Il précise que Monsieur NARDIN Propriétaire de la Petite Couère a accepté de prêter à la Commune son exposition reconstitution d'une classe de 1900.

12. LES ECHOS 2013/2014

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que les articles sont à déposer à la Mairie pour le 15 novembre prochain.

13. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La Cérémonie aura lieu le lundi 11 novembre, rendez-vous à 11 heures Place de la Mairie

14. STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal est invité à visiter la station d'épuration le samedi 30 novembre à 11h

15. REUNIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

16. CONTRAT ENTRETIEN CLOCHES ET HORLOGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de maintenance signé avec l'entreprise BODET en 1987 a été dénoncé.

Il dépose sur le bureau l'offre de l'entreprise GOUGEON à VILLEDOMER 37110 9bis, rue du Paradis.

Il précise que la proposition de l'entreprise GOUGEON relative à la maintenance des installations électriques des cloches et horloge de l'église s'élève à 180,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1er : ACCEPTENT la proposition de l'entreprise GOUGEON 9bis, rue du Paradis 37110 VILLEDOMER qui s'élève à 180.00 € HT ;

Article 2 : AUTORISENT Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer le devis.

17. BUREAU DE VOTE

Pour toutes les élections susceptibles de se dérouler dans la période comprise entre le 1^{er} mars 2014 et le 28 février 2015, le bureau de vote sera implanté à la Mairie Salle du Conseil Municipal